

## Un vaste chantier pour le Curateur public et ses partenaires

Pour préparer l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes* adoptée le 2 juin 2020, le Curateur public entreprend un vaste chantier, qui aura un impact sur sa structure et sur son offre de service.

Ces travaux, répartis en cinq volets, seront réalisés en collaboration avec les partenaires et s'échelonnent sur une période de 18 à 24 mois.



1

### **Création de deux nouveaux services**

La loi prévoit l'introduction de deux nouvelles mesures de protection, soit la représentation temporaire et la mesure d'assistance. Pour offrir ces services, le Curateur public devra redéfinir le rôle de certains employés, embaucher du personnel, mettre en œuvre une stratégie de déploiement des services dans toutes les régions du Québec, travailler avec les ordres professionnels pour que les juristes accrédités puissent faire les démarches préalables à la reconnaissance d'un assistant, etc.

2

### **Mobilisation des partenaires**

De nombreux partenaires sont touchés par la réforme. Ils œuvrent dans les domaines juridique, financier, communautaire, médical, des services sociaux et gouvernemental. Des activités d'information, de sensibilisation et de formation seront nécessaires afin que les pratiques de ces professionnels soient conformes aux changements prévus par la loi.

3

### **Information des clientèles**

Le Curateur public devra accompagner les personnes incapables afin qu'elles comprennent les changements à venir dans leur régime de protection et informer les représentants légaux de leurs nouveaux rôles et responsabilités.

4

### **Modernisation numérique**

Le Curateur public modernisera son système de gestion de données et fera l'acquisition de plateformes numériques permettant d'offrir les services aux citoyens.

5

### **Élaboration des règlements**

De nouveaux règlements devront être rédigés et approuvés par le gouvernement afin que la loi puisse être mise en œuvre.

**Une réforme importante, qui aura un impact direct sur la vie quotidienne de milliers de personnes en situation de vulnérabilité et de leurs proches!**

